



# Le DES IPR

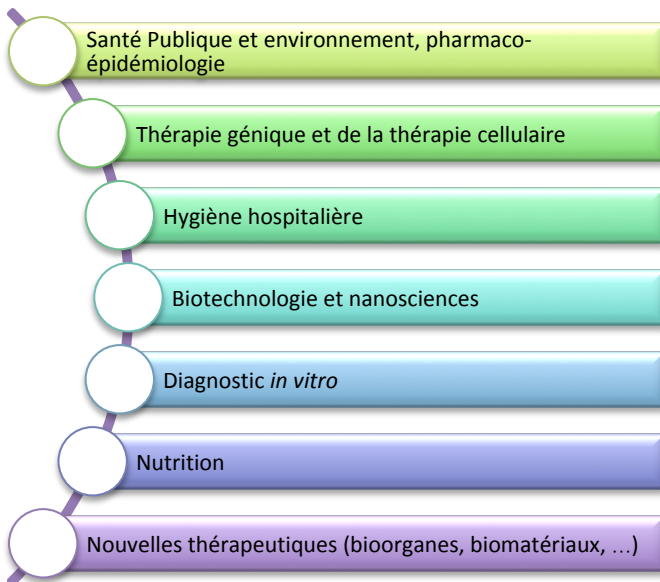
## Plaquette d'information

Rédaction : Clémence Marin

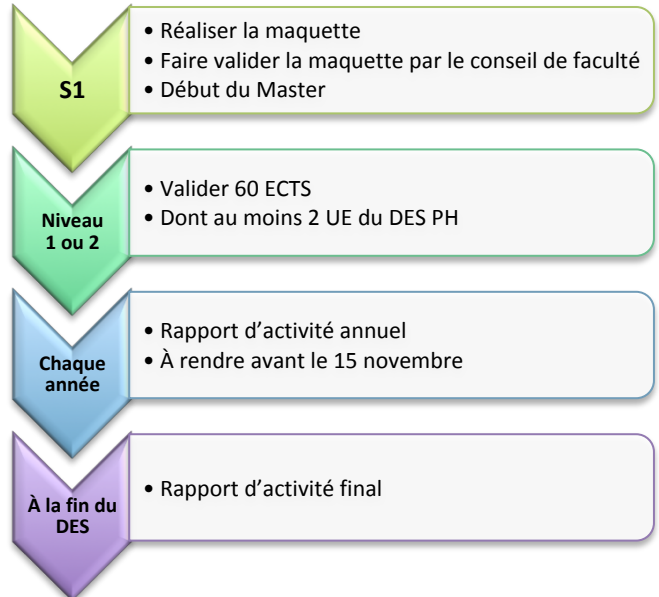
## Les DES Innovations Pharmaceutique et Recherche

Le DES IPR a pour vocation de permettre l'initiation de projets hospitalo-universitaires dans le cadre de l'internat en Pharmacie. Il abouti à des carrières dans les domaines de la recherche (publique ou privée) et/ou l'enseignement, notamment hospitalo-universitaire. Devant le vaste ensemble de disciplines du monde Pharmaceutique, la FNSIP-BM (Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale) se propose de vous informer sur la filière IPR de l'internat de Pharmacie.

### Domaine d'application



### Cursus

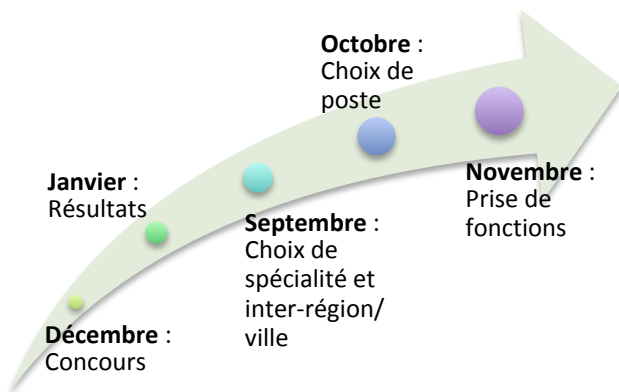


Le concours de l'internat passé, il faut commencer à monter son projet au plus tôt afin de choisir l'inter-région et la ville la plus adaptée à votre projet. Les inscriptions en master ayant lieu en générale vers le mois de mai, il vous faut contacter rapidement les responsables des masters qui vous intéressent afin de savoir s'il est toujours possible de les intégrer. Les simulations de choix à partir de février vous permettent de mieux appréhender les options possibles en fonction de votre classement. Prenez aussi contact avec le coordonnateur local et l'interne représentant la filière au niveau de l'association locale.

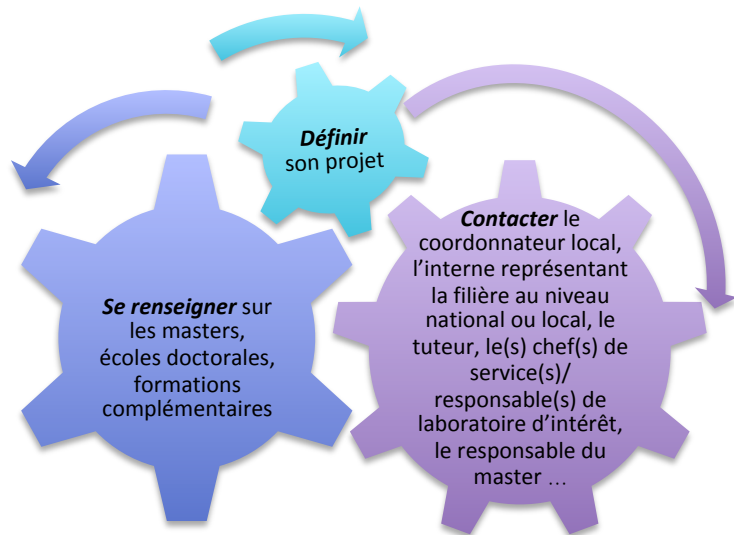
# Le DES IPR

## En pratique

### La chronologie



### Les rouages du projet



**Choisir un tuteur :** Le tuteur est un enseignant de l'UFR de pharmacie de rattachement possédant l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

**Réaliser sa maquette :** La maquette est le projet détaillé des 4 années d'internat (formation théorique et pratique) qui sera validée par le conseil de faculté de pharmacie en fonction de la cohérence du projet. Elle devra être rendu avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

### Les commissions qui rythment l'internat

**La commission d'agrément :** Elle a lieu chaque années vers le mois de juin/juillet et permet de faire agréer pour 5 ans un stage IPR. Afin de réaliser une demande d'agrément, il faut contacter le coordonnateur local. La liste des postes agréés est disponible sur les différents sites des ARS inter-régionales.

**La commission d'adéquation :** Elle se réunit deux fois par an (septembre, et avril) dans le but d'ouvrir les différents postes pour le semestre. Attention un poste peut être ouvert qui s'il a été précédemment agréé.